

2-1  
9-9

Mairie de la Garde ARRONDISSEMENT de Boulogne

De tenue un mardi au mil huit cent cinquante-six, à quatre heures du soir

ACTE DE MARIAGE de André Felix Julien  
agé de vingt cinq ans, né à la Garde département  
de la Garde le trois du mois de décembre mil  
huit cent trente profession de cultivateur domicilié  
à la Garde département de la Garde fils majeur de  
César Julien profession de propriétaire cultivateur  
domicilié à la Garde département de la Garde et de Aprioline  
Anne Macary son épouse, sans profession, aussi domiciliée à la Garde, l'un  
en l'autre ici présents et consentants, deux Paris.

N° 2  
Julien  
et  
Meyfres

Et de Victoire Elisa Meyfres  
agée de vingt un ans, née à la Garde département de la Garde  
le quatre du mois de mai mil huit cent trente cinq  
profession de couturière domiciliée à la Garde département  
de la Garde fille majeure de Jean Joseph Meyfres  
profession d'ouvrier maçon domicilié à la Garde département  
de la Garde et de Félicité Eberle Ricci son épouse, sans  
profession, aussi domiciliée à la Garde, rue du Four, l'un en l'autre ici  
présents et consentants d'autre part.

Les actes préliminaires sont :  
1° Les publications du présent mariage faites  
par Nous, sans opposition, les dimanches précédents de ce présent  
mois de mai, remuées affichées pendant le délai voulu par l'arti-  
cle 10 de la loi de naissance de André Felix Julien futur époux  
2° Le acte de naissance de André Felix Julien futur époux  
3° Le acte de naissance de Victoire Elisa Meyfres future épouse

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1<sup>er</sup> du Code Napoléon, sur le Mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code Napoléon, modifié par la loi du 13 juillet 1850, les futurs époux, ainsi que le père et la mère de chacun d'eux

Je déclare qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, à la date du  
du mois de \_\_\_\_\_ mil huit cent cinquante par devant  
M. \_\_\_\_\_ notaire à \_\_\_\_\_ département de \_\_\_\_\_

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Victoire Elisa Meyfres  
l'autre André Felix Julien

En présence de Charles Victor Saugier  
domicilié à la Garde département de la Garde âgé de vingt neuf ans  
profession de boucher, non parent ni allié des époux

De Charles Sillon  
domicilié à la Garde département de la Garde âgé de trente six ans  
profession de marchand de grain, non parent ni allié des époux

De André Arnaud  
domicilié à la Garde département de la Garde âgé de vingt deux ans  
profession de boulanger, non parent ni allié des futurs époux

Et de Louis Escarel  
domicilié à la Garde département de la Garde âgé de trente ans  
profession de cultivateur, beau frère de la future épouse

Après quoi, moi Augustin Agaxad maire de la commune de la Garde  
faisant fonctions d'Officier de l'Etat civil, et prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties  
sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publique-  
ment dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par l'époux  
le père de l'époux et les quatre témoins toutes les autres parties ayants intérêt ou  
le devoir de ce faire requis.

written by André Felix Julien when married to Victoire Elisa Meyfres  
Arnaud Escarel Agaxad